

chiffres que le bureau fédéral de la statistique pourrait facilement fournir.

Il est vrai que le ministre a dit hier soir que c'était impossible. Toutefois, je dois faire remarquer que, par le passé, les prévisions du Bureau fédéral de la statistique touchant la population ont été étonnamment précises. Quelques semaines avant le dernier dénombrement, en 1951, le Bureau fédéral de la statistique avait prédit que le chiffre final serait de 13,984,000. Après les derniers calculs, le total s'est chiffré en réalité par 14,009,249, ce qui veut dire que le bureau avait enregistré une erreur de moins d'un dixième pour cent.

A mon avis, cette dépense, qui atteindra éventuellement 5 ou 6 millions de dollars, constitue un gaspillage de deniers publics. Lorsque sera terminé ce recensement, je ne pense pas que le ministre possède beaucoup plus de renseignements qu'il n'aurait pu obtenir du Bureau fédéral de la statistique. S'il faut absolument procéder à ce recensement quinquennal, le ministre nous dira-t-il s'il n'a pas confiance dans les prédictions du Bureau fédéral de la statistique? Nous dira-t-il qu'il ne peut se fier aux chiffres du bureau? Je suis d'avis que c'est une dépense qui devrait être supprimée et que le Parlement ne devrait pas approuver.

**Le très hon. M. Howe:** Je signale que la loi oblige le ministère à procéder tous les cinq ans au recensement des trois provinces des Prairies. Les autres provinces nous ont demandé de les embrasser dans ce recensement quinquennal. Nous avons reçu de nombreuses demandes de la part d'hommes d'affaires qui ont besoin des renseignements en cause pour la conduite de leurs affaires. Nous avons consulté ceux qui sont chargés d'effectuer le recensement et ils nous ont dit que nous pourrions obtenir les renseignements pour l'ensemble du pays sans avoir à dépenser beaucoup plus que les sommes ordinairement requises pour le recensement quinquennal des trois provinces des Prairies. Des raccourcis vont permettre de comprimer sensiblement les frais. Mes fonctionnaires me disent que le budget nécessaire au recensement quinquennal maintenant envisagé ne dépassera que de très peu celui que nécessite le recensement quinquennal que nous sommes obligés d'effectuer de toute façon.

**M. Thatcher:** En toute déférence, je dirai au ministre qu'il devrait renoncer au recensement quinquennal des Prairies. Sans être un gaspillage, c'est certes un luxe.

**Le très hon. M. Howe:** Si mon honorable ami veut exercer son influence sur son parti en vue de la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous pourrions

peut-être appliquer sa proposition. Pour l'instant, la constitution prévoit un recensement quinquennal.

**Une voix:** Quel parti?

**M. le président:** La résolution est-elle adoptée?

**M. Monteith:** Ce chiffre de \$490,000 comprend un poste de \$66,250 pour services professionnels et spéciaux. Le ministre nous dirait-il quel genre de services professionnels requiert le recensement?

**Le très hon. M. Howe:** Le poste a pour objet de permettre de verser \$250 à chaque commissaire du recensement à l'égard des travaux d'organisation du recensement dans le district qui lui est confié; ce montant doit entrer dans le coût total des services rendus à l'égard du recensement de 1956.

**M. Monteith:** Ce sera \$250 par district.

**Le très hon. M. Howe:** Oui, par commissaire.

**M. White (Middlesex-Est):** Je suis de l'avis du député de Moose-Jaw-Lake-Centre. Je crois que nous allons nous permettre un luxe dispendieux qui ne rapportera pas grand chose. En ce qui a trait à la population, le Bureau fédéral de la statistique possède les données et les municipalités connaissent fort bien le chiffre de leur population. Je crois comprendre qu'on posera quelque 75 questions aux agriculteurs. Il paraît que les agriculteurs constituent un secteur très important de notre économie, quand il s'agit de leur poser des questions à l'époque du recensement; mais, quand 20 p. 100 de la population touche à peine 9 p. 100 du revenu national, cette partie de la population semble n'avoir guère d'importance lorsqu'il est question de la répartition de la richesse. On pourrait fort bien dépenser cet argent ailleurs. Selon moi, c'est gaspiller l'argent des contribuables. Dans dix ans, nous aurons un recensement à tous les deux ans et demi. Il y a longtemps que je n'ai pas vu quelque chose d'aussi sot.

**Le très hon. M. Howe:** Puis-je signaler que les premiers ministres de toutes les provinces au Canada, sauf erreur, ont demandé ce recensement. Nous avons une requête particulière du premier ministre Frost. Il désire obtenir des données démographiques précises à l'égard de toutes les municipalités de l'Ontario. Lors du recensement de 1951, on a constaté que les données démographiques à l'égard des municipalités dans tout l'Ontario étaient grandement faussées. Elles sont utiles à l'administration provinciale pour le versement de subventions à l'éducation et à d'autres fins fondées sur le chiffre de population. J'avoue que nous doutions si nous de-